

Image not found or type unknown



Délais pour convoquer une A.G.

Par **Tazounet**, le **13/10/2010** à **09:01**

Bonjour,

Notre syndic ne veut pas convoquer d'assemblée générale, la dernière a été faite il y a 366 jours.

De plus nous souhaitons en changer, que nous autorise la loi et quelle sont les droits et obligations du syndic défaillant dans ce cas de figure?